

Commune	Référence (sur atlas)	Type de zone sur atlas (identifié par AGAPE)	Occupation du sol selon OCSGE	Zonage	Surface (m²)	Potentiel de logement maximal réel	Commentaire/explication
Anderny	AN01	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 080	1	Le terrain est concerné par un PPRM 2 mais elle reste constructible
	AN02	Extension	Emprise agricole	UB	738	1	Permet de densifier l'existant.
	AN03	Extension	Emprise agricole	UB	960	2	
	AN04	1AU	Emprise agricole	1AU	2 439	4	La zone 1AU permet de pallier le manque de terrain libre au sein du tissu urbain. Elle permet la réalisation de 4 maisons en premier rideau.
	AN05	Dent creuse	Emprise agricole	UB	979	1	Permet de densifier l'existant.
	AN06	Dent creuse	Emprise agricole	UA	735	1	Permet de densifier l'existant.
	AN07	Dent creuse	Emprise agricole	UB	702	1	Le terrain est concerné par un PPRM 2 mais elle reste constructible
	AN08	Extension	Emprise agricole	UE	1 200	/	Constitue la zone UE de la commune dédiée aux équipements communaux. Le city stade existant sera complété par des aménagements (agrs, plantations, cheminements...).
	AN09	Extension	Emprise agricole	UE	876	/	
	AN10	Extension	Emprise agricole	UB	1 250	1	
Audun-le-Roman	AL01	Extension	Espaces forestiers et semi-naturels	UE	2 476	/	Limitation de la surface à l'emprise d'un parking de 30 places. Création d'un emplacement réservé.
	AL02	2AU	Emprise urbaine, emprise agricole et espaces forestiers et semi-naturels	2AU	12 002	30	Projet dans la continuité urbaine. Contribue à terme à la densification
	AL04	Extension	Emprise agricole	UB	1 698	4	Le terrain est viabilisé.
	AL06	1AU	Emprise agricole	1AU	5 775	14	

	AL07	1AU	Emprise urbaine	1AU	5 910	15	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	AL08	Extension	Emprise agricole	UB	1 552	4	
	AL09	Coup parti	Emprise urbaine	UB	1 093	2	Permettra l'extension de la déchetterie.
	AL10	Extension	Espaces forestiers et semi-naturels	UX	6 048	/	
	AL11	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	866	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	AL12	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	540	1	
	AL13	Coup parti	Emprise urbaine	UB	364	1	La zone est concernée par un projet de caserne de pompiers.
	AL14	Extension	Emprise agricole	UE	5 197	/	
	AL16	Extension	Emprise agricole	UB	911	/	Laissé dans le tissu bâti pour construire des garages et non du logement
	AL17	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	3 951	/	Ce terrain est le prolongement de la cour d'école. Cette dernière doit être désimperméabilisé à terme. Une étude est en cours.
	AL18	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	894	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	AL19	Dent creuse	Emprise agricole	UB	692	2	
	AL20	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	512	1	
	AL21	Extension	Emprise agricole	UE	8 310	/	Projet de parking de covoiturage, étude en cours par la commune en lien avec le département. Le projet est validé par la Préfecture dans le cadre du dispositif Village d'Avenir.
Avillers	AV01	Extension	Emprise agricole	UB	1 091	1	Zone desservie par la voirie et les réseaux.
Beuvillers	BE01	1AUX	Espaces forestiers et semi-naturels	1AUX	10 276	/	Cette zone permet de combler la zone d'activité existante sur la commune, faisant partie des principales zones d'activités de l'intercommunalité. Le

							projet comprend également un emplacement réservé pour permettre un aménagement futur de la voirie très fréquentée. Le projet est identifié dans le SCOT.
BE02	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 387	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant	
BE03	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	922	2		
BE04	1AU	Emprise urbaine	1AU	1 281	2	La zone permet de densifier le tissu existant.	
BE05	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 867	4	La zone est enclavée dans le tissu urbain et permet de densifier l'existant	
BE06	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 119	/	Déversoir d'orage, pas de logements prévu	
BE07	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	2 497	6	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant	
BE08	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	996	2		
BE09	Extension	Espaces forestiers et semi-naturels	UB	1 390	1	Cette parcelle permet de clôturer le lotissement existant.	
BE10	Extension	Espace agricole	UX	3 513	/	Permet une extension future de la zone.	
BE11	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	334	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant	
BE12	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	551	1		
BE15	Dent creuse	Emprise urbaine	UX	4 947	/	Ce terrain permet de densifier la zone existante. Plusieurs projets de commerces sont actuellement étudiés.	
BE16	Dent creuse	Emprise agricole	UB	830	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant	
BE17	Dent creuse	Emprise agricole	UB	849	1		
BE18	Dent creuse	Emprise agricole	UB	777	1		
BE19	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	664	1		
BE20	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	537	1		
BE21	Dent creuse	Emprise agricole	UB	425	1		

	BE22	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	343	1	
Boulogny	BO01	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 446	3	La zone est enclavée dans le tissu urbain et permet de densifier l'existant
	BO02	Coup parti	Emprise urbaine	UB	1 568	4	
	BO03	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	939	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	BO04	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	1 322	3	
	BO05	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	958	2	
	BO06	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 400	3	
	BO07	Coup parti	Emprise urbaine	UB	997	2	
	BO15	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 369	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	BO16	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 010	2	
	BO17	Coup parti	Emprise urbaine	UB	1 356	2	
	BO18	Coup parti	Emprise urbaine et agricole	UB	1 405	1	
	BO19	Extension	Emprise agricole	UB	2 550	4	Cette zone permet de densifier et de combler le tissu urbain existant.
	BO21	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	789	2	Cette zone permet de densifier et de combler le tissu urbain existant.
	BO25	1AU	Emprise agricole	1AU	18 632	45	Zone jugée cohérente avec l'aménagement du secteur et la demande au sein de la commune.
	BO28	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 425	3	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	BO29	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	717	2	
	BO30	Dent creuse	Emprise agricole	UB	848	2	
	BO31	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	885	2	
	BO33	Dent creuse	Emprise agricole	UA	676	2	
	BO34	Dent creuse	Emprise urbaine	UC	785	2	
	BO35	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	574	1	
	BO36	Dent creuse	Emprise agricole	UB	736	1	
	BO37	Coup parti	Emprise agricole	UB	1031	1	
	BR01	Extension	Emprise agricole	UB	913	1	

Bréhain-la-Ville	BR02	Dent creuse	Emprise agricole	UB	682	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	BR03	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 104	1	
	BR04	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 040	/	Inconstructible, présence d'une bâche à incendie
	BR05	1AU	Emprise agricole	1AU	15 590	22	Les travaux ont commencé en juillet 2025
	BR06	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	651	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	BR07	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	464	1	
Crusnes	CR01	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 617	1	
	CR02	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 665	2	
	CR03	Extension	Emprise agricole	UB	2 235	3	
	CR05	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 242	2	
	CR06	Dent creuse	Emprise agricole	UB	2 583	7	
	CR07	Extension	Emprise urbaine et agricole	UC	818	1	
	CR08	Dent creuse	Espaces forestiers et semi-naturels	UB	833	2	
	CR09	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	532	1	
	CR10	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	747	1	
Domprix	DO01	1AU	Emprise agricole	1AU	2 271	3	Projet d'extension compatible avec le PADD et les projets communaux.
	DO02	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	877	1	La zone est enclavée dans le tissu urbain et permet de densifier l'existant
Errouville	ER01	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	3 122	5	Le site est couvert par une OAP.
	ER02	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	960	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	ER03	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 086	1	
	ER04	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	438	1	
	ER05	Dent creuse	Espaces forestiers et semi-naturels	UB	462	1	

	ER06	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	331	1	
Joudreville	JO01	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 784	3	
	JO03	Dent creuse	Emprise urbaine	UC	1 274	2	
	JO04	1AU	Emprise agricole	1AU	11 577	17	La commune n'a pas un grand potentiel foncier dans son tissu bâti existant. Cette zone donne une opportunité pour construire de l'habitat sur la commune.
	JO05	Extension	Emprise agricole	UA	647	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	JO07	Dent creuse	Espaces forestiers et semi-naturels	UB	786	1	
	JO08	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	504	1	
	JO09	Dent creuse	Emprise agricole	UB	914	1	
	JO10	2AU	Emprise agricole	2AU	4 297	6	La zone 2AU était initialement intégrer à une unique zone 1AU. La zone a été découpé pour permettre un phasage.
Joppécourt	JP02	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	969	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	JP03	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	557	1	
	JP04	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	575	1	
	JP05	1AU	Emprise agricole	1AU	1 600	2	Assure une continuité avec le bâti existant.
Landres	L02	Dent creuse	Emprise agricole	UB	403	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	L03	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 178	2	
	L04	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	2 003	4	
	L05	1AU	Emprise agricole	1AU	1 758	4	Projet convenu avec les propriétaires de 4 logements.
	L08	Dent creuse	Emprise agricole	UB	2 225	4	La zone est enclavée dans le tissu urbain et permet de densifier l'existant
	L10	Dent creuse	Emprise urbaine	UX	1 843	/	La zone permet une continuité avec l'existant.
	L14	1AUX	Emprise agricole	1AUX	3 852	/	Projet en cours de réalisation

	L15	1AU	Emprise agricole	1AU	11 885	15	Droit ouvert
	L16	2AUX	Emprise agricole	2AUX	22 682	/	Cette zone permet de combler la zone d'activité existante sur la commune. Elle fait partie des principales zones d'activités de l'intercommunalité et est identifiée dans le SCOT.
	L17	2AU	Emprise agricole	2AU	7 046	15	La zone permet un bouclage avec la zone 1AU et le lotissement voisin.
	L18	1AUX	Emprise agricole	1AUX	25 416	/	Cette zone permet de combler la zone d'activité existante sur la commune. Elle fait partie des principales zones d'activités de l'intercommunalité et est identifiée dans le SCOT.
	L20	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	873	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	L21	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	343	1	
	L22	Coup parti	Emprise urbaine	UB	14 360	25	
Mont-Bonvillers	MB01	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	1 478	2	La zone est enclavée dans le tissu urbain et permet de densifier l'existant
	MB03	Coup parti	Emprise agricole	UB	9 325	9	
	MB04	1AU	Emprise agricole	1AU	4 046	6	La zone est placée en vis-à-vis du lotissement et permet de le clôturer.
	MB06	Dent creuse	Emprise agricole	UB	339	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	MB07	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	643	1	
Mercy-le-Bas	ME01	Extension	Espaces forestiers et semi-naturels	UC	3 700	7	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	ME02	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	809	1	
	ME03	Dent creuse	Emprise agricole	UB	714	1	
	ME04	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 288	2	
	ME05	Dent creuse	Emprise agricole	UB	923	1	
	ME06	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	771	1	

	ME07	1AU	Emprise agricole	1AU	11 646	21	La densité est calculée selon la surface brut pour de l'habitat (ici 1,06 ha) et exclut les emprises publiques. c
	ME08	2AU	Emprise agricole	2AU	6 628	13	La zone permet de phaser la zone 1AU existante.
	ME10	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	533	1	La zone permet une continuité avec l'existant.
	ME11	Dent creuse	Emprise urbaine	UE	1576	/	La zone passe en UE pour présence d'équipements public.
	ME13	Dent creuse	Emprise agricole	UB	790	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	ME15	Extension	Emprise agricole	UB	5 193	9	
	ME16	Dent creuse	Emprise agricole	UB	705	1	
Mercy-le-Haut	MH01	1AU	Emprise agricole	1AU	5 554	8	Droit ouvert
	MH02	Coup parti	Emprise agricole	UB	12 054	17	Des PC sont délivrés, les voiries et réseaux sont en place.
	MH03	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	495	1	La zone est enclavée dans le tissu urbain et permet de densifier l'existant
	MH05	Coup parti	Emprise agricole	UB	1 613	1	
	MH06	Extension	Emprise agricole	UB	2 032	3	Cette zone donne une opportunité pour construire de l'habitat sur la commune.
	MH07	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	1 128	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	MH08	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	574	1	
	MH09	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	730	1	
	MH10	Extension	Emprise agricole	UB	785	1	
	MH11	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	2 074	2	La zone permet de densifier l'existant
Mairy-Mainville	MM01	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	1 451	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	MM02	Extension	Emprise agricole	UB	902	2	
	MM03	Extension	Emprise agricole	UB	1 265	3	
	MM04	Extension	Emprise agricole	UB	4 093	6	
	MM06	Dent creuse	Emprise agricole	UB	2 032	3	
	MM07	Extension	Emprise agricole	UB	911	1	
	MM08	Dent creuse	Emprise agricole	UB	645	1	

Murville	MU01	Extension	Emprise agricole	UB	2 049	3	
	MU02	Dent creuse	Emprise agricole	UB	958	1	
	MU03	Extension	Emprise agricole	UB	2 606	4	
	MU04	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 113	2	
	MU05	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 147	2	
	MU06	1AU	Emprise agricole	1AU	4 150	7	Un permis d'aménager est déjà accordé.
	MU07	Dent creuse	Emprise agricole	UB	739	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	MU08	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 239	2	
	MU09	Extension	Emprise agricole	UA	2 376	4	La zone fait le lien entre l'existant et la zone 1AU.
	MU10	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	893	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	MU11	Dent creuse	Emprise agricole et urbaine	UB	916	2	
Preutin-Higny	PH01	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	1 369	2	
	PH02	1AU	Emprise urbaine	1AU	1 024	2	
	PH03	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 012	1	
	PH05	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	1 193	2	
	PH07	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	578	1	
	PH08	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	858	1	
Piennes	PI02	2AU	Emprise agricole	2AU	42 770	87	Permet de phaser le projet du Val Musson.
	PI03	1AU	Emprise agricole	1AU	35 921	73	Droit ouvert, concerne le projet de Val Musson
	PI04	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	555	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	PI05	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	943	2	
	PI06	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	976	2	
	PI09	Dent creuse	Emprise urbaine	UX	16 715	/	Coup parti sur la moitié supérieure de la zone. Construction d'une Maison de Santé (portage intercommunal).

	PI11	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	560	1	La zone est enclavée dans le tissu urbain et permet de densifier l'existant.
	PI12	PA	Emprise urbaine	UB	6 040	15	Coup parti
	PI15	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	664	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	PI16	Dent creuse	Emprise agricole	UB	539	1	
	PI17	Dent creuse	Emprise urbaine et agricole	UB	468	2	
	PI18	Extension	Emprise urbaine	UB	534	1	
	PI19	Dent creuse	Emprise urbaine et agricole	UB	1 729	2	
	PI20	Extension	Emprise agricole	UE	8 593	/	Projet d'extension de l'école et de gendarmerie
	PI21	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	744	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
Sancy	SA01	1AU	Emprise agricole	1AU	1 776	3	
	SA02	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	2 508	4	
	SA3	Extension	Emprise agricole	UB	1 668	2	Coup parti
	SA04	1AU	Emprise agricole	1AU	4 544	4	
	SA05	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	5 977	3	Secteur à aménager avec un étang et 3 constructions
	SA06	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	3 487	5	La zone est enclavée dans le tissu urbain et permet de densifier l'existant.
	SA07	En cours de construction	Emprise agricole	UB	19 427	36	
	SA08	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 286	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	SA09	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 192	2	
	SA10	1AU	Emprise agricole	1AU	972	1	Projet équipement
	SA12	Extension	Emprise agricole	UA	1 215	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	SA13	Extension	Emprise agricole	UA	314	1	
	SA14	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	656	1	
	SA16	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	366	1	

	SA17	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	813	1	
Serrouville	SE01	1AU	Emprise agricole	1AU	5 577	9	La zone a été réduite pour permettre un aménagement plus harmonieux en cohérence avec les besoins exprimés par la commune.
	SE03	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	973	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	SE04	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 292	2	
	SE05	Coup parti	Emprise agricole	UB	843	1	
	SE06	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	555	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	TR01	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 066	1	
Trieux	TR02	Dent creuse	Emprise urbaine et agricole	UB	569	1	
	TR05	1AUe	Emprise agricole	1AUe	7 308	/	Développement d'équipements communaux et bouclage avec le lotissement à l'Est.
	TR06	2AUe	Emprise agricole	2AUe	2 174	/	
	TR07	1AUe	Emprise urbaine	1AUe	16 746	/	Coup parti sur la partie Nord. Construction d'une Maison de Santé (portage communale). La partie sud doit accueillir un village sénior en cours d'étude.
	TR08	Coup parti	Emprise agricole	UB	2729	3	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	TR09	1AU	Emprise agricole	1AU	3 942	5	
	TR10	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	482	1	
	TR11	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	895	2	
	TR12	Extension	Emprise urbaine	UC	766	1	
	TU03	Dent creuse	Emprise agricole	UB	720	1	
	TU05	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	1 528	4	
	TU06	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 408	3	
Tucquegnieux	TU07	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 231	3	
	TU08	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 095	2	

	TU09	1AU	Emprise agricole	1AU	11 117	28	Droit ouvert
	TU10	Coup parti	Emprise agricole	UB	2 454	2	
	TU11	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 261	3	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	TU13	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 353	1	
	TU14	Extension	Emprise agricole	UB	2 332	2	
	TU15	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 278	1	
	TU18	Dent creuse	Emprise agricole	UB	790	1	
	TU19	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 125	1	
	TU20	Extension	Emprise agricole	UB	1 517	2	
	TU23	Coup parti	Emprise agricole et forestier	UX	3 521	/	
	TU25	Extension	Espaces forestiers et semi-naturels	UX	5 288	/	Permet le développement de la zone d'activité « Les Puits ».
	TU26	Coup parti	Emprise agricole	UX	5 131	/	
	TU29	2AU	Emprise agricole et espace forestiers	2AU	6 032	15	Permet de phaser la densification du bâti existant.
	TU30	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	890	2	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	TU31	Dent creuse	Emprise agricole	UB	446	1	
	TU32	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	460	1	
	TU33	Dent creuse	Emprise agricole	UB	863	1	
	TU35	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 211	3	
	TU36	Extension	Espaces forestiers et semi-naturels	UX	8 317	/	Dédié à un projet de centrale PV.
	TU37	1AU	Emprise agricole et espace forestiers	1AUe	6 296	/	Permettra le développement d'équipements.
Xivry-Circourt	XC01	Extension	Emprise urbaine	UB	1 026	1	Les zones sont enclavées dans le tissu urbain et permettent de densifier l'existant
	XC02	Dent creuse	Emprise urbaine	UA	1 284	2	
	XC03	Extension	Emprise agricole	UB	1 958	3	

	XC05	Extension	Espaces forestiers et semi-naturels	UA	918	2	
	XC07	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 161	2	
	XC08	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	1 831	3	
	XC09	Dent creuse	Emprise agricole	UB	1 267	2	
	XC10	Dent creuse	Emprise urbaine	UB	571	1	
	XC11	Extension	Emprise agricole	UA	881	1	